

LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES AUTEURS

ACTUALITÉS ERGOTHÉRAPIQUES

Quelle est la première étape à suivre?

Le périodique Actualités ergothérapeutiques accepte les soumissions qui contiennent de l'information pratique ou qui suscitent des discussions sur des enjeux professionnels. Nous acceptons les soumissions d'ergothérapeutes, d'assistants en ergothérapie, d'étudiants, de clients et d'autres parties prenantes impliquées dans l'ergothérapie. Pour chaque type d'article, nous cherchons des textes intéressants et faciles à comprendre. Il y a actuellement [dix-huit thèmes habituels](#). Votre article peut correspondre à l'un de ces thèmes ou il peut être présenté individuellement. Parmi les types d'articles retrouvés dans la revue, citons les articles décrivant des méthodes d'intervention (ou des « aspects pratico-pratiques »), des entrevues, des profils de personnalités connues, de même que des articles informatifs, inspirants, biographiques, d'opinion et humoristiques.

Avant de rédiger votre article, il est fortement suggéré d'en faire parvenir les grandes lignes à la [rédactrice en chef](#) qui vous donnera des commentaires et suggestions en ce qui concerne votre style.

Qu'est-ce que je soumetts?

Lorsque vous soumettez votre article, assurez-vous d'inclure [un formulaire de soumission dûment rempli et des formulaires de libération des droits d'auteur](#). Veuillez envoyer votre article (format Word) et tous les formulaires par [courriel à la rédactrice en chef](#) et inclure les éléments suivants : le titre proposé de votre article, une brève biographie pour chaque auteur, vos références et une adresse de courrier électronique.

Veuillez prendre note de la section sur le formulaire de soumission qui vous demande si votre article a été examiné par un collègue. Un collègue, connaissant bien votre sujet et / ou possédant une solide expérience en rédaction, peut vous offrir des commentaires fort utiles et prévenir des révisions inutiles une fois que votre article est en cours de traitement.

Nos lecteurs nous disent qu'ils ont peu de temps, alors faites en sorte que chaque mot compte, soyez précis et soyez concis. Les articles ne doivent généralement pas dépasser 1500 mots, références comprises. Les brefs avis peuvent être aussi courts que 50 mots tout en étant intéressants pour les lecteurs.



Que se passe-t-il une fois que j'ai soumis mon article?

Le périodique *Actualités ergothérapeutiques* est publié à tous les deux mois et nous nous efforçons de publier les articles aussitôt que possible. Les articles à durée de vie critique primeront. De toute évidence, les articles qui exigent peu de révision seront traités plus rapidement.

Après la réception de votre article, la rédactrice en chef le remettra au responsable de chronique concerné ainsi qu'à un ergothérapeute spécialisé dans le domaine traité dans l'article, afin qu'il soit révisé. Les articles qui ne peuvent être associés à aucune chronique particulière seront revus par au moins un ergothérapeute spécialisé dans le domaine traité dans l'article. Il faut habituellement s'attendre à faire plusieurs révisions. L'éditeur ou l'éditrice thématique peut émettre des recommandations en ce qui concerne l'acceptation de l'article en vue de sa publication, mais c'est la rédactrice en chef qui prend la décision finale. Si l'article n'exige que des corrections mineures, nous modifierons l'article en conséquence et vous le ferons parvenir avant de le publier.

Un mot important concernant le droit d'auteur

Il est entendu que les articles soumis au périodique *Actualités ergothérapeutiques* ne sont pas simultanément considérés par d'autres publications et n'ont pas déjà été publiés. Les articles publiés par l'ACE dans les *Actualités ergothérapeutiques* sont protégés par le droit d'auteur. Ces articles ne peuvent être publiés en entier ou en partie dans d'autres publications, sans l'autorisation écrite de l'ACE. En soumettant un article pour les *Actualités ergothérapeutiques*, vous nous donnez la permission de le publier en entier ou en partie. Avant la publication de l'article, tous les auteurs doivent signer un formulaire de cession du droit d'auteur. Familiarisez-vous avec les [politiques relatives au droit d'auteur de l'ACE](#).

Lorsque vous utilisez ou citez les idées d'une autre personne, vous devez citer la source originale dans la liste de référence. Veuillez consulter le guide American Psychological Association Style Guide pour trouver de l'information sur la façon de citer les auteurs en référence.

Les auteurs doivent se charger d'obtenir l'autorisation de publier tous les documents protégés par le droit d'auteur qu'ils souhaitent utiliser dans leur article et payer les frais associés.

Archiver et partager les Actualités ergothérapeutiques électroniquement

Les auteurs sont autorisés à partager la version de leur article tel que soumise à l'origine sur tout référentiel en libre accès (par exemple, une base de données ou un site électronique qui stocke des articles et d'autres plates-formes gratuites accessibles au public). La version soumise à l'origine fait référence à la version qui a été soumise avant d'être révisée, modifiée, publiée et acceptée. Les auteurs peuvent partager cette version dans les conditions suivantes:



- Les répertoires ne doivent pas être des répertoires commerciaux;
- L'auteur doit inscrire la citation complète de l'article, de même que le lien vers la version ayant été publiée sur le site web de l'éditeur au www.caot.ca; la citation doit être accompagnée de la phrase suivante : « La version officielle de cet article ayant été publiée dans les Actualités ergothérapeutiques est disponible en ligne au...» (inscrire la citation exacte, accompagnée du lien);
- Les auteurs ne peuvent afficher leur article sur un répertoire qu'une fois que l'article a été publié

Est-ce que publier un article dans les Actualités ergothérapeutiques m'empêchera de publier dans la Revue canadienne d'ergothérapie (RCE)?

Non, pas nécessairement. Les articles publiés dans notre périodique sont plus informels, plus courts et souvent anecdotiques. Par exemple, vous pouvez publier des idées préliminaires, des descriptions de programmes ou exprimer votre point de vue dans les Actualités ergothérapeutiques, que vous pouvez développer davantage plus tard dans la RCE.

Il est important de prendre note, toutefois, que si vous avez l'intention de publier des résultats de recherche dans la RCE ou dans toute revue scientifique examinée par les pairs, vous devez le faire avant la publication de l'article dans les Actualités ergothérapeutiques (qui est une revue non examinée par les pairs).

Pour de plus amples renseignements concernant [la soumission de manuscrits pour la RCE](#), veuillez communiquer avec [l'éditrice en chef](#).

Les photographies ou les illustrations sont-elles considérées?

Certainement! Une image vaut mille mots, facilite la compréhension de l'histoire et attire l'attention du lecteur. Lorsque vous soumettez des photos, gardez les points suivants à l'esprit :

1. Les photos couleur sont préférables. Si vous prenez vous-même les photos, essayez de prévoir un arrière-plan contrastant avec votre sujet.
2. Tentez de prendre des photos de personnes qui font les choses décrites dans votre article.
3. Vous devez céder vos droits d'auteur– servez-vous de l'exemple à l'arrière du [formulaire de soumission](#).
4. Envoyez les photos numériques à l'éditeur dans un document séparé. Dans le nom du document électronique, incluez le nom de famille de l'auteur principal ainsi que le nom de la photo tel que mentionné dans l'article.
5. Écrivez la légende et l'origine des photos, ainsi que l'emplacement où devrait être la photo dans l'article.
6. Les photos numériques doivent avoir été prises selon une densité minimale de 300 PPP (300 DPI), et être d'un format minimal de 4 par 6 pouces.



Comment puis-je mentionner un article publié dans *Actualités ergothérapeutiques* sur mon CV?

Actualités ergothérapeutiques est une revue qui n'est pas évaluée par des pairs à double insu et que certains considèrent comme non évaluée par des pairs. Si vous êtes invité à soumettre un article à *Actualités ergothérapeutiques*, vous devriez l'indiquer sur votre CV.

Autres Ressources

[Reviewing for *Occupational Therapy Now*: Your practice magazine](#)

[Figuring out the "who" and the "where" of authorship](#)

[Les étapes clés que les nouveaux auteurs doivent suivre pour partager leurs innovations dans le domaine de la pratique fondée sur l'occupation](#)

APA Formatting Style Guide for [References](#) and [In-Text Citations](#)

[Clarifying differences and exploring opportunities for collaboration between CJOT and OT Now](#)

